

Tourisme - Développement des territoires - Hôtellerie-restauration : l'Umih lance un manifeste pour réveiller "le cœur battant de nos villages"

16/04/2018 Jean-Noël Escudié / P2C

Aménagement du territoire Culture - Sports - Loisirs Développement économique - Tourisme



Il y a quelque mois, l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) annonçait la tenue d'Assises de la ruralité, car "nos territoires ruraux et d'exception doivent être attractifs et proposer des commerces et des services de proximité, performants et répondant aux besoins des habitants" (voir notre article ci-dessous du 25 septembre 2017). Celles-ci ont eu lieu à Rodez les 9 et 10 avril. A cette occasion l'Umih a présenté un manifeste très argumenté, intitulé "Cafés, hôtels, restaurants : le cœur battant de nos villages", assorti de "sept priorités pour réveiller les territoires ruraux".

Le nombre de cafés a diminué de 92% en un siècle

Le constat est simple : si un Français sur trois réside dans une zone rurale, 26.000 communes n'ont plus de café aujourd'hui en France. En un siècle, le nombre de cafés et de débits de boissons a diminué de 92%, passant d'environ 500.000 en 1917 à 40.000 en 2017. Pourtant, selon un sondage de l'Ifop pour l'Umih, réalisé en mars 2018, 90% des Français pensent que, dans une commune rurale, la présence d'un CHR (café, hôtel, restaurant) contribue à la vie économique et au lien social, tandis que 93% estiment que les pouvoirs publics devraient davantage accompagner l'installation ou le maintien des CHR dans les communes rurales. Pour Roland Héguy, le président confédéral de l'Umih - "qui représente aussi bien le café de village que le palace parisien" -, "il y a un avenir pour ces établissements et pour le monde rural dans son ensemble". Le café, le restaurant ou l'hôtel "sont souvent le dernier commerce,

riche en identité, le seul lieu de rencontre qui subsiste et qui amène de l'animation. Et partout on le vérifie, leur présence est un rempart contre la désertification, contre le départ des jeunes et des actifs. Ils contribuent à l'attractivité de nos petites communes".

Une sixième catégorie d'ERP pour les CHR ruraux

Le manifeste "Cafés, hôtels, restaurants : le cœur battant de nos villages" n'est pas un simple catalogue de revendications. La première des sept priorités du plan s'intitule en effet "L'Umih s'engage pour réveiller les territoires ruraux". L'association va ainsi mettre sur pied, d'ici au 15 juin, "une équipe d'experts qui sera l'interlocuteur de ses adhérents et des élus de nos communes". Elle proposera conseil et accompagnement. Par ailleurs, une commission Ruralité et Territoires, "réunissant tous les acteurs de la ruralité et ouverte à nos partenaires extérieurs, sera chargée de suivre l'avancement des dossiers qui nous seront soumis". Autre priorité mise en avant par l'Umih pour revitaliser les CHR en zone rurale : assouplir les contraintes et favoriser la transmission. Elle recommande en particulier de créer une sixième catégorie d'ERP (établissements recevant du public) - aux contraintes allégées - pour les petits CHR en zone rurale. Interrogé dans le dossier de présentation, Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), évoque ainsi "tous ces cafés qui ont fermé parce que la pompe à essence voisine avait arrêté son activité faute de pouvoir se mettre aux normes. Du jour au lendemain, les cafés ont perdu les clients de la station-service et ont disparu".

Une licence IV attachée à la commune pour celles qui en sont dépourvues

Dans le même esprit, l'Umih demande le rétablissement des pré-enseignes pour les CHR, "stratégiques pour la survie de nos commerces", ainsi qu'une meilleure gestion des licences IV. Ce dernier point passe notamment par la création d'un registre national des licences, une limitation du transfert des licences au sein d'un même département (depuis l'ordonnance du 17 décembre 2015, les transferts peuvent se faire au sein d'une même région "et une licence à Guéret peut maintenant être transférée sur la Côte basque"), la création d'une licence IV - attachée à la commune et non transférable - pour les communes qui n'ont plus de cafés, ou encore la lutte contre le commerce illégal d'alcool. Enfin, les autres priorités avancées par l'Umih dans son manifeste "Le cœur battant de nos villages" concernent le développement du tourisme rural (avec notamment une réduction du "millefeuille territorial" de sa gouvernance), une action renforcée en faveur du développement durable et le développement du numérique. Sur ce dernier point, l'Umih rappelle que 31% des ménages et locaux professionnels dans les territoires ruraux ont accès à l'internet très haut débit, contre 66% dans les territoires urbains.

Pour aller plus loin

- [Le dossier de l'Umih sur "Le cœur battant de nos villages".](#)
- [Le communiqué de presse de l'Umih du 11 avril 2018.](#)
- [Le sondage de l'Ifop pour l'Umih sur "Les Français et les CHR en zone rurale" \(mars 2018\).](#)